

## Virginie Pocq-St-Jean

Présidente de la commission de communication

# C'est le cirque !



VPSJ

Certificats de capacité inexistant, autorisation d'ouverture en préfecture introuvables, dépassement des quotas de fauves autorisés à la détention, maltraitance et acte de cruauté par dressage brutal, vente et échange illégal de bébés fauves, animaux non identifiés, soins vétérinaires non prodigués, provenance et destination des animaux indéterminées, sécurité sanitaire et matérielle défailante tant pour les animaux que pour le public et la liste pourrait s'allonger en ajoutant, abattage d'animaux réformés ou devenu fous, non déclaré, dépouilles non remises à l'équarrissage.

Nombreux sont les cirques itinérants présentant ce type d'infractions ou les cumulant, se promenant en toute impunité sur les routes de France, offrant des représentations sur le dos d'animaux le plus souvent martyrisés et emprisonnés à vie.

Qui enfant n'a jamais assisté à une représentation dans un cirque ? Si la nostalgie vous prenait par une belle soirée d'été d'aller assister au spectacle du cirque de passage dans

votre ville, réfléchissez à deux fois avant de vous y engager et assurez-vous de l'état de santé des animaux constituant la ménagerie qui vous en dira long sur la qualité de la prestation qui vous sera présentée. En assistant à un spectacle de cirque, vous encouragerez des pratiques douteuses et maintiendrez sans vous en rendre compte les animaux dans leur condition misérable.

Malgré les constats accablants faits sur les cirques par les autorités compétentes, (DSV, ONCFS), les sanctions sont inapplicables et le retrait des animaux impossible en cas de maltraitance, du fait du manque de structure d'accueil de ceux-ci. La seule solution étant l'euthanasie pure et simple des animaux, personne ne veut en prendre la responsabilité.

Comment poursuivre des familles de circassiens alors qu'ils vivent pour une bonne part de l'exploitation des animaux qui fascinent le public ? La pitié n'étant pas une solution, c'est par la formation des gens du voyage qu'il faudrait commencer par se tourner de

manière à pouvoir envisager l'interdiction de « trimbaler » et d'exhiber des animaux sauvages ou exotiques pour éviter d'avoir à mettre ces familles « sur la paille ».

Nous savons qu'il faut des mois et des années pour présenter un programme attrayant pour le grand public : citons le Cirque du Soleil qui présente un magnifique spectacle sans animaux ; il est la parfaite illustration de l'investissement quotidien des artistes pour produire leurs numéros. Pour compenser leurs lacunes en la matière, certains cirques itinérants optent pour la facilité en présentant des numéros avec des animaux, contraints par la force et la brutalité à s'exécuter.



EFSJ



EFSJ

Les contrôles sur l'origine des animaux sont insuffisants.



EFSJ

Enfin, par la commercialisation ou l'échange plus ou moins licite des petits, issus des portées de lionnes, tigresses et autres félines, les cirques réalisent de substantiels profits.

Sachant qu'une lionne peut mettre au monde de 2 à 4 lionceaux, en un an, un cheptel de 50 femelles peut donner naissance à près de 300 petits. On estime à 200 le nombre de cirques itinérants en France. Combien y a-t-il de fauves vivant sur le territoire français ? Où vont ces animaux, jeunes ou devenus incontrôlables ? La SPA prépare un dossier pour la rentrée 2006 afin de le soumettre aux ministères dont dépendent les cirques. Celui de la Culture, de l'Agriculture, et de l'Environnement.

Espérons que de nouvelles mesures dont celle de la stérilisation systématique des félins sera adoptée afin d'éviter les dérives telles que la « chasse en boîte » des animaux réformés des cirques qui se pratique aux Etats-Unis ou en Afrique du Sud entre autres. ■